Semaine 16 – Avril 2013
L'hebdo petit mais costaud !

# FO'Hebdo

## DÉMATÉRIALISATION

A l'heure de l'accélération de la dématérialisation dans tous les services, beaucoup d'agents s'interrogent sur la capacité de l'administration à les doter de doubles écrans pour pouvoir assurer les mission de visa.

Faute de moyens, notre direction se proposait de partir de l'inventaire de son matériel informatique *pour éventuellement mieux le redéployer.* C'est ce qu'elle nous a dit au dernier CTL.

Là où cela devient kafkaïen, c'est que l'administration n'est plus en mesure actuellement de consulter cet inventaire depuis que celui-ci a suivi les services de la DISI (Direction Inter-régionale des services Informatiques). Il semble en effet que cette nouvelle direction refuse le code d'accès à notre direction pour le visu de son parc informatique.

**Quand on vous dit qu'on marche sur la tête !**

## DÉCENTRALISATION À LA CARTE, INÉGALITÉS AU MENU

Bien que tronçonné en plusieurs lois et textes, l'acte III de décentralisation, présenté en conseil des ministres du 10 avril, a pour objectif unique d'instaurer une *«République des territoires»*. Nombreux désengagements de l'État; nouveaux transferts de missions vers des collectivités différentes; répartition des compétences publiques entre collectivités différentes d'une région à l'autre; consécration de la région comme chef de file stratégique créatrice de politiques et droits régionaux; renforcement du mitage territorial et renforcement de l'urbain par la création des métropoles aux compétences spécifiques; organisation de la suppression progressive du département et de l'échelon communal; etc… Pour ***FO*** cette *«décentralisation à la carte»* va entrainer un accroissement des inégalités et une différenciation du droit et de la déclinaison des lois et des politiques publiques nationales d'une région à l'autre. Associée à la *«Modernisation de l'action publique»* qui prend la suite de la RGPP et à la *«Réforme de l'administration territoriale de l'Etat»*, cette décentralisation conduit à l'éloignement des services publics des usagers, à la désertification de la puissance publique en particulier en zones rurales, à une balkanisation de l'action publique, à des suppressions d'effectifs publics du fait des mutualisations-fusions, et à des mobilités forcées pour plus de 400.000 agents (État et territoriaux) sur 10 ans. ***FO*** dénonce cette logique d'une *«République des territoires»* autour de droits locaux, régionaux et métropolitains. ***FO*** marque son opposition à un projet qui remet en cause l'indivisibilité, la cohérence, la lisibilité, l'unicité et, du coup, l'égalité républicaine, c'est-à-dire l'égalité de droit.

## SUPPRESSION DU MOUVEMENT B ET C (FGP) DU 1ER AVRIL 2014

Pour atteindre sa cible 2014, la Direction Générale supprime le mouvement du 1er avril 2014 pour les catégories B et C de la filière GP.

***FO*** **DGFiP** continue de revendiquer le maintien de deux réels mouvements de mutation et dénonce cette nouvelle suppression au prétexte de la mise en place des résidences d'affectation nationales (RAN) et des contraintes informatiques que nous avions déjà condamnées pour les inspecteurs.

***FO*** **DGFiP** exige qu'un mouvement local soit obligatoirement réalisé même en l'absence de départ ou d'arrivée dans le cadre d'un mouvement national. A défaut tous les agents désireux de muter sans changer de RAN seraient pénalisés.

***FO*** **DGFiP** continue de demander le décompte du délai de séjour des contrôleurs stagiaires en cours de formation, à partir de la date d'entrée à l'ENFiP (1er octobre 2012) et condamne l'intransigeance de la direction générale sur ce sujet.

La seule contrepartie obtenue sera que la DG permette, mais dans des délais ultra-courts ,aux agents en situation prioritaire ET qui ne remplissaient pas les conditions de séjour au 1er septembre 2013 (un an) de participer à un mouvement prenant effet au 1er janvier 2014.

**Les nouvelles demandes de mutation prioritaire** déposées en vue des CAPN , préparatoires au mouvement du 1er septembre 2013, des 15, 16 et 21 mai 2013 doivent parvenir au Bureau RH-2A pour le **mercredi 10 avril 2013** accompagnées des pièces justificatives requises.

**A titre exceptionnel**, sont autorisés à déposer une demande de mutation jusqu'au **17 avril 2013,** les agents cumulant les deux conditions suivantes :

- non mutables le 1er septembre 2013 mais le devenant au plus tard le 1er janvier 2014.
- pouvant se prévaloir d'une **situation prioritaire.**

Sont donc concernés :

- les agents de catégorie C stagiaires depuis le 1er octobre 2012, titularisables le 1er août 2013 et ayant satisfait au délai de séjour de un an à compter du 1er octobre 2013,
- les agents dont le délai de séjour d'un an entre deux mutations prend fin entre le 1er septembre 2013 et le 1er janvier 2014.

**ATTENTION donc à la date limite :**
**les demandes de mutation prioritaire sont à formuler avant le 17 avril 2013 !**

***FO*** DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
Rédaction : Chrystelle TONNELIER - M-Claire DOMINICI - Pascal PERRON - Gilles BELIN -